



HAL
open science

Le rite du mariage catholique : un contexte communicationnel engageant et instituant

Stéphane Amato

► **To cite this version:**

Stéphane Amato. Le rite du mariage catholique : un contexte communicationnel engageant et instituant. *ESSACHESS – Journal for Communication Studies*, 2022, 15 (2), pp.213-232. 10.21409/TQ3B-PS10 . hal-03898660

HAL Id: hal-03898660

<https://hal.science/hal-03898660>

Submitted on 22 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Varia



ESSACHESS – *Journal for Communication Studies*

Le rite du mariage catholique : un contexte communicationnel engageant et instituant

ESSACHESS –
Journal for Communication Studies
Volume 15 Issue 2(30), p. 213-232
© The Author(s) 2022
Reprints and Permission:
© ESSACHESS
<https://www.essachess.com/>
DOI: 10.21409/essachess.1775-352x

Cite: AMATO, S. (2022). Le rite du mariage catholique : un contexte communicationnel engageant et instituant. ESSACHESS. <https://doi.org/10.21409/TQ3B-PS10>

Stéphane AMATO
Maître de conférences, IMSIC, Université de Toulon, FRANCE
e-mail: stephane.amato@univ-tln.fr

Résumé : Dans une approche interdisciplinaire liant notamment *ritual studies*, microsociologie, anthropologie et le paradigme de la communication engageante, cet article aborde pour sujet d'étude le mariage catholique. Il s'agit d'une première tentative destinée à envisager la force du lien institué dans le mariage catholique, en s'attachant plus particulièrement aux contextes d'interaction et de communication. Il est suggéré que, dans l'avenir, des rapprochements pourraient être faits entre rites et engagement, au sens de la théorie du même nom.

Mots-clés : mariage, mariage catholique, rite, engagement, communication engageante

The Catholic Marriage Rite: A Binding and Founding Communication Context

Abstract: Through an interdisciplinary approach linking ritual studies, microsociology, anthropology and the binding communication paradigm in particular, this article broaches upon Catholic marriage as a subject of studies. This is a first

Article received on May 21, 2021. Article accepted on the November 29, 2022.
Conflict of Interest: The author(s) declare(s) no conflict of interest.

attempt at considering the strength of the link established in the Catholic marriage, by focusing more notably on interaction and communication contexts. It is suggested that in the future, connections could be drawn between rites and commitment, according to the meaning of the very same theory.

Keywords: marriage, Catholic marriage, rite, commitment, binding communication

Introduction

La réflexion présentée est le fruit de regards croisés. Un regard d'inspiration anthropologique et l'expérience d'un homme qui a été prêtre en exercice pendant quinze ans, ici « à la fois acteur rituel et ethnologue », mais aussi croyant, dans une position de participation observante. Cette approche, quoiqu'originale, n'est pas exempte de précédents et cherche à se positionner dans le sillon d'auteurs tels que Gruau (1999), qui assumait pleinement de se positionner en tant qu'ethnologue alors qu'il était prêtre. Ses observations ainsi que ses connaissances de l'institution ecclésiastique sont livrées à celles d'un chercheur en sciences de la communication dont les travaux portent notamment sur la communication engageante ainsi que sur certaines formes de ritualités, qu'elles soient religieuses, sacrées, ou profanes. Pour voir une tentative d'articulation de ces trois formes de ritualités aux frontières aujourd'hui floues, on pourra par exemple lire Amato (2021).

Dans ce qui suit, nous allons tenter d'éclairer ce que certains voient comme un fondement de la famille – le mariage – avec un éclairage original en Sciences Humaines et Sociales (SHS).

Pour la sociologie de la famille¹, depuis Durkheim, le mariage protège l'individu de l'anomie. Cette institution peut aussi être vue comme faisant partie du noyau d'une société normée, stable et durable. Plus près de nous, une sociologie du couple affirme que « (...) le lien conjugal représente un segment primordial du lien social dans son ensemble. C'est pourquoi des questions comme le choix du conjoint ou l'amour sont centrales non seulement pour le couple, mais pour la société tout entière » (Kaufmann, 2014, p.124). Mais il est peut-être impropre de parler de mariage au singulier tant il « (...) est un condensé de rites, de coutumes, de traditions, impressionnant par sa pérennité et sa plasticité » (Lardellier, 2005, p.64). Le mariage tend vers une « actualisation de l'institution » (Héritier, 2005), ses formes se pluralisent, même si ses caractéristiques renvoient à certains invariants rituels, avec le « mariage pour tous », le mariage entre personnes de même sexe, le mariage de convenance, le mariage d'amour...

Les rites sont des objets extrêmement riches, notamment en ce qu'ils peuvent être appréhendés « (...) comme des instances de médiation de première importance,

¹ La sociologie s'intéresse depuis fort longtemps à l'objet « famille ». À ce propos, lire par exemple Messu (2011).

constituant des contextes de communication complexes et complets » (Lardellier, 2003, p.27). Ceci explique pourquoi toute une partie des sciences de la communication a cherché à étudier certaines situations ou comportements ayant une grande force communicative au sein de certaines communautés de référence (voir notamment Winkin, 1996). On pensera par exemple au potlatch de certaines tribus du nord-ouest américain. Lors de mariages, les deux clans étaient amenés à rivaliser en gaspillage, selon des logiques de don / contre-don poussées très loin.

Dans ce paysage large, ouvert, évolutif, le « mariage » constitue un rite d'institution (voir Bourdieu, 1982), un objet d'études à forte portée heuristique. En première approche, on peut considérer qu'il institue une médiation singulière et nous centrerons notre étude sur un mariage particulier en approfondissant le rite de l'Église catholique. Pour ne pas risquer trop de confusions, cet article se concentre plus précisément sur le rite de l'Église catholique romaine, ce qui limite son périmètre dans une perspective réellement internationale. En effet, différents rites sont pratiqués selon le lieu d'implantation des Églises chrétiennes, voire concernant d'autres confessions, de par le monde (pour une première approche à large spectre, lire par exemple Monger, 2013). Alors, nous chercherons à montrer des formes d'interaction, d'information, de communication, donnant à penser que ce rite crée un lien fort par une communication qui engage les sujets et stabilise une relation qui préexistait.

Ce positionnement peut paraître décalé eu égard aux grandes recherches, nationales comme internationales, en sciences de la communication, qui s'emparent de la religion comme sujet d'étude. Effectivement, il nous semble que les grands thèmes actuels qui apparaissent peuvent être répartis en quelques groupes, dont ceux cités ci-après. Nous ne mentionnons ici que quelques références exemplaires mais on se référera à profit à Tudor (2021) pour une lecture bien plus large de ces questions :

- Les recherches sur la médiatisation (voire « médialisation » de la religion (Bratosin, 2016) ;

- Le sacré et les religions dans une « société 2.0 » (Douyère, 2016). Nous avons pu nous-même chercher à apporter des contributions en nous inscrivant dans ce thème (Amato et Boutin, 2014, Boutin, Amato et Baldino Putzka, 2014, Amato, Bulinge et Boutin, 2016...);

- L'émancipation du sacré vis-à-vis des institutions religieuses (Tudor, 2020) ;

- Le sacré dans les sociétés sécularisées, notamment marqué par « l'extension du domaine du sacré » (Dufour et Boutaud, 2013)

C'est peut-être ces deux derniers points qui nous intéressent le plus ici. Au-delà du folklore et de la tradition, pourquoi continuer de se rendre à l'église pour se marier ? Serait-ce la forme du rite qui attire ? Et si oui, qu'en attendrait-on de façon plus ou moins consciente ?

Émerge presque naturellement la question de recherche de cette étude exploratoire : le rite du mariage tel qu'il est pratiqué dans l'Église catholique permet-

il de créer un lien qui serait plus fort qu'un mariage contractualisé de façon déritualisée ? La lecture de Mallochon (2008) évoque à plusieurs reprises la notion d'engagement comme dans cet exemple : « En déclarant solennellement “vous êtes mariés” après l'échange des consentements, l'officier de l'état civil français crée le lien matrimonial et engage les époux à réaliser ce qui est attendu d'eux, même s'ils pensent obéir à leurs seules préférences ». Ainsi, en sciences de la communication, cette lecture peut évoquer une forme de communication qui engage. En ce sens, la communication engageante nous ouvre une hypothèse à investiguer. Que devient cette communication lors d'un mariage catholique ? Mais revenons aux fondamentaux théoriques, voire méthodologiques (plutôt expérimentaux, si l'on s'accorde sur ses origines complexes, ce qui est délicat), de la communication engageante : Bernard & Joule (2004), Joule, Py, & Bernard (2004), plaident pour une articulation des travaux sur l'engagement et des travaux sur la communication en général. Ces chercheurs soulignent l'importance du socle des actes - avec notamment la notion « d'actes préparatoires » - dans les processus psychosociaux susceptibles de construire l'engagement. Précédée d'un acte préparatoire engageant approprié et couplée à une identification de l'action d'un niveau élevé, la parole rendue publique a plus de chance de produire un changement en actes susceptible de provoquer un changement d'attitudes. L'acte préparatoire « parfait », c'est-à-dire produisant un engagement réel et durable (ces faits sont maintenant acquis, preuves expérimentales et méta-analyses² à l'appui), répond à certaines caractéristiques contextuelles (vs internes), liées au caractère visible et important de l'acte mais aussi au caractère librement consenti de l'acte et à ses raisons (Joule et Beauvois, 1998). Le premier caractère est exprimé par :

- Le caractère public de l'acte ;
- Le caractère explicite de l'acte ;
- L'irrévocabilité de l'acte ;
- La répétition de l'acte ;
- Les conséquences de l'acte ;
- Le coût de l'acte (en argent, en temps, en énergie...).

Le second est exprimé par :

- Le sentiment de liberté perçu dans la production de l'acte ;
- L'attribution de l'acte à des sources causales internes (*i.e.* réalisation sans pression ni récompense externe).

Nous montrerons alors ce qui fait du mariage, quel qu'il soit, un « rite total ». Puis nous décrirons certaines évolutions du rite du mariage catholique au fil du temps avant

² Voir notamment celle de Burger, 1999.

qu'il ne se retrouve sous une forme stabilisée aujourd'hui. C'est alors que nous chercherons à éclairer la dimension performative de ce rite à l'aide du paradigme de la communication engageante, afin de montrer qu'il existe une dynamique socio-cognitive à l'œuvre permettant ici de favoriser l'adhésion des individus à leur promesse, tout comme pour les autres « rites d'engagement », en conclusion.

Notre méthode sera celle du récit de (d'une) vie couplée à une recherche documentaire en grand séminaire, en nous positionnant en tant qu'analyste (Lapassade, 1996), inférant certains éléments macro à partir de micro (social), à partir des informations délivrées par le prêtre cité en préambule.

1. Petites révélations à propos du divers et de l'unique dans le mariage

Pour que la médiation soit efficiente, il faut que différents critères soient réunis afin que la cérémonie puisse avoir valeur de rite. Ainsi, à propos du mariage, pour Lardellier (2005, *op. cit.*) le rite doit posséder un caractère formel et normatif, une dimension spectaculaire voire dramaturgique, une portée symbolique importante, être performatif en instituant une nouvelle réalité, agir sur les corps des acteurs principaux, s'inscrire dans une temporalité particulière, être structuré par une logique de don / contre-don. Un autre aspect du rituel est d'être pris entre de fortes tensions opposées, entre remises en question et idéalisation.

Le mariage, quel qu'il soit, est effectivement marqué par une ~~grande~~ rigidité formelle. À chaque groupe culturel correspond une cérémonie répondant à une norme fixée, écrite dans un « Code civil » ou bien dans un rituel religieux. On notera avec intérêt qu'en France, le mariage républicain et le mariage catholique s'intéressent à des aspects communs quant aux qualités et conditions requises pour contracter mariage. Mais il peut y avoir divergence de points de vue. Par exemple, pour la République ou pour l'Église, il n'y a pas de mariage lorsqu'il n'y a pas de consentement. Pour les deux institutions, le mariage doit être librement consenti. En revanche, le mariage civil prévoit qu'un autre mariage peut être contracté si le premier a été dissous, à l'issue d'un divorce. Pour l'Église catholique, il ne saurait exister de second mariage puisque le lien instauré est indissoluble, en théorie il n'est pas possible de se démarier ; nous reviendrons plus tard sur cet aspect. Il existe des cas exceptionnels où le mariage religieux peut être reconnu comme nul, par exemple si le consentement libre n'était pas respecté ou si le désir de fécondité était feint.

Le mariage, qu'il soit civil ou bien de rite catholique, est bel est bien spectaculaire, au sens premier du terme. Il se présente au regard et peut éveiller des réactions. Là encore et avant même la célébration, « avant de passer devant Monsieur le Maire », des bans doivent être publiés et affichés sur les murs de la mairie au sein de laquelle se déroulera le mariage, dix jours minimum avant celui-ci. L'objectif principal étant de publiciser l'union à venir et de rendre possible une éventuelle opposition. Mais il est aussi d'informer la population de la scène qui va se jouer et ainsi permettre la venue de spectateurs qui n'auraient pas été invités. C'est dans le même esprit que

durant la cérémonie civile, les portes de la mairie doivent rester ouvertes : quiconque doit être en mesure d'empêcher le mariage mais aussi d'assister à l'engagement pris et ainsi de témoigner de son accomplissement. À l'église, il en est de même pour ce qui est des bans et de l'ouverture des portes. Aussi, la seule entrée dans l'enceinte sacrée, parfois accompagnée des orgues qui jouent pour les futurs époux la *Marche nuptiale*, tirée de l'opéra Lohengrin de Wagner, suffit à installer une tension dramatique qui renforce l'intensité des regards convergeant vers les derniers arrivés. La tension spectaculaire ne descendra plus. On notera à titre anecdotique que si la musique que nous avons évoquée est celle qui est traditionnellement entendue, elle ne semble figurer que dans un seul rituel : celui de nos imaginaires collectifs, parfois influencés par certaines productions audiovisuelles nord-américaines³. Cette dimension spectaculaire voire dramaturgique du rite, empruntant aujourd'hui à certaines mythologies de la production de masse, contribue à faire entrer le mariage à l'église dans une « culture de l'*event* » (Moser, 2011).

Dans sa dimension juridique mais aussi fonctionnelle, le mariage est défini comme un contrat qui engage deux personnes... « pour le meilleur et pour le pire ». Pourtant, pour que celui-ci soit noué, il faut qu'une multitude de symboles soient présents afin de garantir la solennité mais aussi la validité de ce qui se produit à ce moment-là. Ainsi, par exemple, le maire ou son représentant doit-il porter l'écharpe qui le pose en tant que représentant de l'État. Nous passerons sur ce qui ne relève pas du fonctionnel lors du mariage catholique, tant à l'église presque « tout est symbole ».

Il est plus que fréquent de citer le cas du mariage lorsqu'il s'agit d'explicitier la notion de performativité. Un exemple typique d'énoncé performatif étant « je vous déclare mari et femme » ; ceci exprimé par une autorité reconnue et dans certaines circonstances ou conditions (dites de félicité) actualise, réalise dans les faits, ce qui est dit. L'énoncé dépasse ici pleinement la simple description d'un fait. Austin (1970, p.42, p.44) donne un autre exemple parfaitement adapté à notre propos lorsqu'il explique qu'on ne peut résumer en disant que « se marier, c'est dire quelques mots » et lorsqu'il développe ainsi : « (...) il nous arrive souvent d'avoir l'impression que le sérieux des mots leur vient de ce qu'ils ont été prononcés seulement comme le signe extérieur visible d'un acte intérieur et spirituel – signe commode dont le rôle serait de conserver les traces de l'acte ou d'en informer les autres » puis lorsqu'il énonce juste après que « c'est ainsi que “Je promets de...” m'oblige : enregistre mon acceptation spirituelle de chaînes non moins spirituelles ». Son disciple, Searle (1972), parlerait dans ce cas précis d'acte illocutionnaire promissif. Nous parlerons plus tard d'engagement et de communication engageante.

S'il est un signe qui présente également une matérialité et qui vient marquer le corps des mariés, c'est bien celui de l'alliance, stigmaté brillant et durable venant témoigner de l'état de la personne qui l'arbore à l'annulaire. Si l'alliance peut revêtir

³ De nombreux autres aspects qui pourraient paraître folkloriques mais qui sont en fait fondamentaux dans la mise en scène des mariages pourront se trouver dans la lecture de Kauffman (2012).

une forte charge symbolique pour les époux mariés religieusement, elle reste dans tous les cas une trace qui rend public le statut conjugal de celui qui la porte et qui témoigne que le rite a été intégralement accompli.

Lorsqu'on songe au mariage, on ne pense souvent qu'à la cérémonie, rarement à l'après et encore moins à l'avant. Pourtant, et ceci est particulièrement aigu pour ce qui concerne le mariage tel qu'il est fixé par l'Église catholique, les futurs époux doivent se soumettre, parfois à contrecœur mais néanmoins librement, à une série de formalités qui ne sont pas toujours autant anodines qu'elles ne le paraissent. En amont d'un mariage religieux, les « fiancés » ont, pendant parfois près de six mois, à se rendre à des réunions de préparation au mariage. Ces réunions conduisent progressivement à la rédaction commune d'une déclaration d'intention où ils expriment leurs engagements basés sur les quatre piliers du mariage catholique : liberté, indissolubilité, fidélité, ouverture à la vie. Dans le cas présent, ces réunions préparatoires inscrivent les deux principaux protagonistes du mariage dans une temporalité très particulière, dans un avant qui prépare le sens de ce qui va être vécu le jour J.

La logique de don / contre-don, dans les sociétés dites archaïques, est très présente dans les rites de mariage, comme en atteste Mauss (2012). Cette logique subsiste aujourd'hui lorsque les futurs époux se donnent en spectacle aux yeux de leurs proches en attendant en retour qu'ils les soutiennent le jour où surviendra « le pire », lorsqu'ils empruntent de l'argent pour offrir une soirée mémorable à leurs invités qui resteront leurs obligés, lorsque les « tout juste » mariés vont déposer en offrande un bouquet sur l'autel de la Vierge Marie afin d'en attendre un contre-don de fertilité.

Le mariage à l'église répond à des règles précises que nous allons replacer dans une perspective historique, pour rendre compte de leurs mutations. Seront considérés trois aspects renvoyant à des textes particuliers : spirituels (cf. textes bibliques), liturgiques (cf. rituels), théologiques (cf. Concile Vatican II, Catéchisme de l'Église catholique et Droit canon).

2. Le mariage catholique : de l'esprit et de la lettre

On a coutume de dire que la liturgie est de la théologie en acte au sens où les gestes posés et les paroles dites reflètent et mettent en scène ce qui est cru de Dieu⁴ et sur Dieu. On appelle ici théologie l'ensemble des réflexions, interprétations et théorisations d'un discours sur Dieu et dont les citations tirées de la Bible éclairent et soutiennent le propos. Abordons trois aspects successivement.

La dimension proprement religieuse du mariage s'inspire donc des textes bibliques. Ce thème court à travers toute la Bible, dans l'Ancien et le Nouveau

⁴ Le mot « Dieu » est à lire à la façon dont le conçoit l'Église catholique, même si nous adoptons ici une posture adogmatique.

Testament, depuis la Genèse aux lettres de Paul de Tarse, mais sans pour autant faire l'objet d'un exposé doctrinal systématique. Les textes décrivent les coutumes – d'ailleurs plus familiales⁵ que religieuses – dans la succession des différentes époques. L'on découvre ainsi au fil des pages des rites simples et forts : habits magnifiques pour la mariée parée de bijoux (Psaumes 45,14-15), ceinture nuptiale (Jérémie 2,32), le visage voilé (Genèse 24,65-66). Elle demeure dans la maison de son père dans laquelle le marié, en habits de fête et la tête parée (Cantique des cantiques 3,11), vient la chercher, parfois de nuit, accompagné de flambeaux (Matthieu 25,6-7). Puis les parents de la mariée la confient alors, encore voilée, à son mari en accordant leur bénédiction. Le mariage est alors scellé par un engagement ou alliance solennels (Osée 1,2-3,1). Les amis - témoins présentent aussitôt des vœux (Genèse 24,60 ; Ruth 4,11). Le marié invite ensuite tout le monde dans sa maison ou dans celle de son père, au milieu des chants, de la musique et des danses (Psaume 45,16), et là un banquet est servi (Matthieu 22,1-10 ; Jean 2,1-9).

Suivant l'inspiration et la problématique du moment, l'auteur biblique met l'accent sur tel ou tel aspect qui lui semble plus important dans une perspective théologique. Sur le fond, les textes développent la thématique abordée dans le livre de la Genèse lorsqu'il est écrit : « C'est pourquoi l'homme quitte son père et sa mère, il s'attache à sa femme et ils ne font qu'une seule chair »⁶ (Genèse 2,24). Ce texte considéré comme fondateur manifeste plus que tout l'implication sociale du mariage vis-à-vis de la famille et de la communauté.

Dans la Bible, la cérémonie religieuse ne « marie pas les conjoints », mais permet à l'assemblée d'invoquer la bénédiction de Dieu sur l'union d'un couple de croyants et de rappeler les exigences de sa parole. En outre, elle permet aux mariés d'affirmer leur désir de vivre sous le regard de Dieu en témoignant de leur foi. Les textes évoquent toujours la main de Dieu qui bénit et rend fécond : à tel point que la stérilité pouvait apparaître comme une malédiction.

Au cours de l'histoire, l'évolution des rites du mariage catholique met en évidence l'évolution des mentalités et la volonté de mettre en relief tel ou tel aspect.

- Du I^{er} au XI^e siècle, il n'existe pas de rite propre à l'Église. Seuls les rites et coutumes locales marquent cette étape de la vie humaine dans laquelle sont mis en exergue tantôt le rôle du chef de famille (le père en général), tantôt l'offrande d'un anneau, et éventuellement d'une dot ;

- Puis au XI^e siècle, on voit apparaître une esquisse de rituel avec la mise en place d'un échange des consentements à la porte de l'église. Au XII^e siècle, une bénédiction

⁵ Van Gennep (1909) a mis en relief le caractère proprement social (concernant des familles, villages, tribus, clans...) du mariage : il entraîne une perturbation sociale et économique par déplacement d'éléments d'un groupe à un autre. Aussi, pour l'ethnologue, les rites de mariage comptent plus de rites d'agrégation au groupe nouveau que de rites d'union individuelle.

⁶ Cet extrait biblique ainsi que ceux qui suivent sont tirés de *La Bible des Peuples* (1998).

nuptiale est ajoutée à ce moment qui peu à peu se déroulera à l'intérieur de l'église et au cours d'une messe ;

- Au XVI^e siècle, le Concile de Trente fixe un certain nombre de règles pour le mariage religieux, notamment l'obligation - pour qu'il soit valide et sacramentel - qu'il se déroule en présence du curé compétent et de deux témoins ;

- Une nouvelle étape est franchie avec le Concile Vatican II (1962 – 1965) qui propose, non plus en latin mais dans la langue de chaque pays, un même rite composé d'un large choix de textes bibliques, ainsi que des formules et des prières pour la célébration. Ces textes s'adaptent ainsi davantage à la situation de foi des époux. L'échange des consentements est désormais un dialogue entre les époux et non une simple réponse d'acquiescement faite au prêtre célébrant ;

- La révision du rituel du mariage en 1990 (parution en 2005 en français) met davantage encore en valeur la place du prêtre et la bénédiction nuptiale. Celui-ci étend les mains au-dessus de jeunes mariés pendant l'échange des consentements et durant la bénédiction nuptiale à laquelle on ajoute une invocation à l'Esprit-Saint.

L'évolution du rite catholique du mariage relève du souhait institutionnel d'affirmer publiquement un engagement religieux tout en proposant aux époux un large choix de textes pour le faire.

L'acte public du mariage est pour autant précédé d'une démarche privée de préparation. Elle consiste en plusieurs rencontres avec une équipe (prêtre et laïcs) dont le but est d'aider les futurs époux à mesurer l'enjeu de leur démarche sur le plan spirituel, théologique, humain (psychologique, sexuel...) et social.

La dimension proprement sacramentelle et donc théologique se greffe sur les textes cités. Elle est clairement abordée lors de la préparation au mariage car elle est le fondement de ce rite. Pour les catholiques, le sacrement - c'est-à-dire le geste visible que vont accomplir les époux - est en réalité le reflet de celui, invisible, qui est scellé par Dieu. Voici comment l'apôtre Paul l'explique aux croyants d'Éphèse : « Voilà comment l'homme laissera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme, et les deux seront une seule chair. Il s'agit là d'un grand mystère, car je le vois dans le Christ et l'Église » (Épître aux Éphésiens 5,31).

Le rituel catholique du mariage souhaite donc que la parole échangée par l'homme et la femme au cours du mariage religieux renvoie à la parole initiale que Dieu aurait prononcée pour s'unir à l'humanité. Cette union spirituelle que Dieu affirme être libre, fidèle, féconde et indissoluble va devenir la base et le modèle de l'engagement des époux. Ce sont donc sur ces quatre « notes du mariage » (cf. Paul VI, 1968) que les époux vont être engagés, d'abord par écrit dans la démarche privée de la Déclaration d'intention qu'ils rédigent, puis par oral et publiquement au cours de la liturgie du mariage. Le catéchisme de l'Église catholique (1998, § 1613) l'exprime ainsi : « Au seuil de sa vie publique, Jésus opère son premier signe – à la demande de sa Mère – lors d'une fête de mariage (cf. Jean 2,1-11). L'Église accorde une grande importance

à la présence de Jésus aux noces de Cana. Elle y voit la confirmation de la bonté du mariage et l'annonce que désormais le mariage sera un signe efficace de la présence du Christ ».

3. Force du lien institué et communication engageante

Le mariage peut être vu comme la promesse d'une union pérenne. Mais d'après une étude du Ministère de la Justice (Chaussebourg, Carrasco, & Lermenier, 2009), de 1996 à 2007, le nombre de divorces prononcés est passé de 120 000 à 134 000 ce qui a représenté une hausse de 12 % en 11 ans. La question du divorce était déjà importante pour Durkheim (1909) qui avait montré que les suicides étaient plus nombreux dans les pays où les divorces étaient facilités. On retiendra, pour appuyer la suite de notre propos, que le sociologue ne voyait pas dans la volonté des époux la cause de l'état de mariage : pour lui, ce lien dépendait de la volonté d'un tiers, d'une puissance morale, de la société, de l'État⁷.

Les catholiques ne sont pas épargnés non plus par les séparations. Mais pour le périodique *Famille Chrétienne* (Coste, 2012), « (...) il est rassurant de constater que les couples mariés à l'église résistent mieux au divorce ».

Parmi les facteurs pouvant influencer sur cette hypothétique différence, nous aurions pu avancer l'idée annoncée plus haut, à propos d'actes illocutionnaires promissifs où un locuteur s'engage à réaliser une action (Searle, 1972, *op.cit.*). Lors du mariage catholique, la phrase « (...) je te promets d'être fidèle dans le bonheur et dans les épreuves, dans la santé et dans la maladie, pour t'aimer tous les jours de ma vie », qui est une formule possible de l'échange des consentements, peut incontestablement être qualifiée d'acte illocutionnaire promissif ; encore faut-il que celui-ci soit réalisé avec sincérité et en respectant certaines règles d'emploi du marqueur de force illocutionnaire. Mais l'hypothèse aurait été pour le moins hasardeuse.

Il nous semble, effectivement, que la pragmatique catégorielle, tout comme d'autres approches centrées sur l'intention dans le cas des formules sacramentelles, disent trop peu sur la nature et la force du lien qui unissent alors l'individu à ses actes comportementaux, et donc à ses paroles. Ainsi, Rosier-Catach (2004) insiste effectivement sur le fait que les paroles doivent être énoncées publiquement et sur l'importance de l'expression vocale par rapport à un seul consentement mental (pp. 330-334). Mais rien n'est développé sur ce qui agit alors chez l'individu, sur un plan socio-cognitif. C'est cependant ce qui nous intéresse tout particulièrement pour expliquer en quoi le rite favorise l'adhésion du sujet à sa promesse. Ainsi, une telle communication verbale (*vs* un consentement mental), qui plus est produite en public, ne peut ici que nous renvoyer aux variables clés d'une théorie psychosociale qui se

⁷ On notera que pour lui, les enfants n'étaient pas la seule raison d'être de la famille.

prolonge dans un paradigme très actuel, en sciences de la communication : la communication engageante.

Pour Kiesler (1971), l'engagement, c'est justement « (...) le lien qui unit l'individu à ses actes comportementaux ». Plus tard, Joule & Beauvois (2008) posent une définition beaucoup plus explicite lorsqu'ils énoncent : « L'engagement correspond, dans une situation donnée, aux conditions dans lesquelles la réalisation d'un acte ne peut être imputable qu'à celui qui l'a réalisé », pour ensuite développer certaines conséquences de l'engagement. Sur un plan cognitif, on peut observer une consolidation des attitudes, une augmentation de la résistance aux agressions idéologiques (telles que des pressions extérieures...), ou encore une radicalisation de l'attitude primitive ; sur un plan comportemental, on obtient une stabilisation du comportement et la réalisation de nouveaux comportements ayant la même signification. N'est-ce pas ce que les fiancés viennent justement chercher à l'autel (rappelons à propos que l'autel est primitivement un lieu de sacrifice rituel) ? En se mariant, ne veut-on pas – plus ou moins (in)consciemment - déposer sa liberté en offrande pour demander de rester à jamais uni à l'être aimé ? Ce serait alors ainsi que des individus autonomes (qui choisissent librement de se marier) se soumettraient à une hétéronomie sociale (voir Castoriadis, 1975), voire à une origine extra-sociale, transcendante, divine, et participeraient à l' « institution miraculeuse d'une nouvelle réalité ».

Les caractéristiques d'un acte engageant (cf. supra) pourraient presque sembler troublantes tant elles nous renvoient à certains éléments rituels tels que fixés par l'institution ecclésiale, pour le mariage catholique. Nous les retrouvons dans sa préparation⁸, mais aussi, en allant *crescendo*, dans sa célébration.

Pour bien montrer le caractère visible et important de l'acte, nous nous appuyerons dans la table suivante sur le nouveau rituel du mariage, livrée en 2005 par la Commission Épiscopale Francophone pour les Traductions et la Liturgie (CEFTL). Elle reprend la deuxième édition du Rituel du mariage (*Ordo celebrandi matrimonium. Editio typica altera*) éditée par la Congrégation pour le Culte Divin et la Discipline des Sacrements. Le précédent rituel datait de 1969.

⁸ En amont de la préparation, les fiançailles auraient pu constituer un excellent acte préparatoire mais pour Coulmont (2004), il s'agit d'un « rite mou » peu pratiqué. Nous avons donc choisi de ne pas présenter son potentiel engageant.

Table 1. Visibilité et importance des actes préparatoires et de l'engagement durant la célébration

VISIBILITE ET IMPORTANCE DES ACTES PREPARATOIRES ET DE L'ENGAGEMENT DURANT LA CÉLÉBRATION		
<i>Actes</i>	<i>Préparation</i>	<i>Célébration</i>
Public	<p>Les futurs mariés sont invités à se joindre à d'autres futurs mariés dans des groupes de réflexion sur le mariage.</p> <p>Des bans sont publiés à l'entrée de l'église où le mariage va être célébré.</p>	<p>La liturgie se déroule devant une assemblée qui est témoin de l'engagement des mariés. Les cloches ont annoncé alentour qu'une cérémonie allait avoir lieu, et le célébrant exprime ce caractère public à plusieurs reprises. Citons par exemple au début de la célébration :</p> <p>«N. et N. l'Église partage votre joie et vous accueille de grand cœur avec vos parents et amis. »</p> <p>En introduction de l'engagement :</p> <p>« Devant tous ceux qui sont ici réunis et en présence de Dieu et de l'Église, donnez-vous la main et échangez vos consentements. »</p> <p>On peut également évoquer ici la place unique des témoins juste à côté des mariés au moment où ils prononcent leur engagement et s'échangent des alliances.</p> <p>À la fin de la célébration :</p> <p>« Et vous tous qui êtes réunis autour de ces nouveaux époux, que Dieu tout puissant vous bénisse...»</p> <p>Le terme de la célébration est marqué par la signature des registres du lieu qui garderont trace de cet engagement.</p>

<p>Explicite</p>	<p>Le temps de la préparation au mariage est assez long pour permettre de détailler l'ensemble des engagements qu'il suppose. Les dimensions humaines (psycho-affective, sexuelle) et spirituelles (sacrement du mariage) y sont largement abordées.</p> <p>C'est également au cours de cette préparation qu'il est demandé aux futurs époux de rédiger leur « déclaration d'intention ». Il s'agit pour chacun d'eux d'écrire explicitement et avec leurs propres mots à quoi les engage cette démarche en termes de liberté, indissolubilité, fidélité et fécondité.</p> <p>Cette déclaration officielle est écrite en main propre et signée. Elle sera placée dans le dossier administratif dont elle est une pièce constitutive essentielle.</p>	<p>Au cours de la célébration, l'engagement des époux est très clairement exprimé :</p> <p>« - N. veux-tu être ma femme ? - Oui je le veux. Et toi, N., veux-tu être mon mari ? - Oui je le veux. - N., je te reçois comme épouse et je me donne à toi pour t'aimer fidèlement tout au long de notre vie. - N. je te reçois comme époux et je me donne à toi pour t'aimer fidèlement tout au long de notre vie. »</p> <p>Cet engagement est précédé d'un dialogue qui reprend les termes de l'engagement qui va suivre afin qu'il soit bien explicité par le célébrant :</p> <p>« Avec N. et N. nous avons écouté la parole de Dieu qui révèle la grandeur de l'amour et du mariage.</p> <p>Le Mariage suppose que les époux s'engagent l'un envers l'autre librement et sans contrainte, qu'ils se promettent amour mutuel et respect pour toute leur vie, qu'ils accueillent les enfants que Dieu leur donne et les éduquer selon l'Évangile du Christ et dans la foi de l'Église.</p> <p>N. et N., est-ce bien ainsi que vous voulez vivre dans le mariage ?</p> <p>Les fiancés : Oui. »</p> <p>On peut encore ajouter le signe des alliances que les époux s'échangent avec cette parole :</p> <p>« N., reçois cette alliance, signe de mon amour et de ma fidélité. »</p>
-------------------------	--	--

<p>Irrévocable</p>	<p>Le temps de la préparation au mariage va expliciter la vision de foi de cet engagement irrévocable. En effet, c'est un temps privilégié pour aborder la question délicate et essentielle de ce qu'est un sacrement : c'est-à-dire, pour les croyants, un signe visible d'une action invisible de Dieu.</p> <p>En étant engagés devant Dieu, les époux deviennent des signes tangibles de l'amour que Dieu porte à l'humanité ; un amour qui jamais ne sera remis en cause.</p> <p>Par voie de conséquence, l'homme et la femme actent par écrit que l'union spirituelle contractée ne pourra connaître de terme volontaire de leur part.</p>	<p>L'engagement est pris jusqu'au bout, et se traduit par cette promesse des mariés de s'aimer tout au long de la vie, qu'elles qu'en soient les épreuves :</p> <p>« - En vous engageant dans la voie du mariage, vous vous promettez amour mutuel et respect.</p> <p>Est-ce pour toute votre vie ?</p> <p>- Oui. »</p> <p>Cela est encore plus manifeste dans les paroles que le célébrant exprime pour ratifier l'échange des consentements :</p> <p>« Ce consentement que vous venez d'exprimer en présence de l'Église, que le Seigneur le confirme et qu'Il vous comble de sa bénédiction.</p> <p>Ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas. »</p>
<p>Répété</p>	<p>La préparation au mariage comporte en général une dizaine de rencontres sur six mois.</p> <p>Non seulement on y aborde, à plusieurs reprises, les principales dimensions de l'engagement, mais il n'est pas rare que l'on procède aussi à la répétition de la cérémonie dans l'église qui accueillera le mariage. Ainsi les gestes, paroles et mouvements de la célébration deviennent plus familiers aux fiancés.</p>	<p>Parmi les formules liturgiques proposées, la plus communément adoptée ponctue l'engagement des mariés par plusieurs OUI⁹ qui viennent scander et ponctuer ce moment solennel :</p> <p>« - N. et N., vous avez écouté la parole de Dieu, qui révèle la grandeur de l'amour humain et du mariage.</p> <p>Vous allez vous engager l'un envers l'autre.</p> <p>Est-ce librement et sans contrainte ?</p> <p>- Les fiancés (séparément) : Oui.</p>

⁹ Cette séquence est à rapprocher d'une procédure de « soumission librement consentie » (Joule & Beauvois, *op. cit.*) durant laquelle les individus ont à répéter plusieurs « oui » avant qu'une requête ne leur soit formulée. Cette procédure a été validée expérimentalement et optimise effectivement l'engagement en actes (Guéguen, Joule, Courbet, Halimi-Falkowicz, & Marchand, 2013).

		<ul style="list-style-type: none"> - En vous engageant dans la voie du mariage vous vous promettez amour mutuel et respect. Est-ce pour toute votre vie ? - Les fiancés (séparément) : Oui. - Êtes-vous prêts à accueillir les enfants que Dieu vous donne et à les éduquer selon l'Évangile du Christ et dans la foi de l'Église ? - Les fiancés (séparément) : Oui. <p>Êtes-vous disposés à assumer ensemble votre mission de chrétiens dans le monde et dans l'Église ?</p> <p>Les fiancés (ensemble) : Oui. »</p>
<p>Avec conséquences</p>	<p>La rédaction, par les futurs époux, de la « déclaration d'intention » met particulièrement en relief certaines conséquences du mariage avec, notamment, mention d'un investissement personnel dans les domaines de la fidélité, de la fécondité, et de l'assistance mutuelle.</p>	<p>Ces obligations sont réaffirmées par le célébrant et reçoivent à nouveau l'assentiment des futurs époux, lors de paroles exprimées durant la célébration.</p>
<p>Coûteux (argent, temps, énergie...)</p>	<p>La constitution d'un dossier administratif exige de joindre des pièces, souvent demandées à d'autres diocèses, paroisses ou administrations (actes de naissance et de baptême en vue du mariage), certificat de mariage civil, liste des témoins et déclaration d'intention.</p> <p>C'est aussi souvent l'occasion d'évoquer les frais occasionnés par cette démarche : fleurs, musiciens, don à la paroisse ou à la communauté.</p>	<p>Le souhait des époux et de leurs familles d'une véritable beauté de la célébration exige d'eux un investissement non négligeable : Décoration florale, musique et chants (avec parfois la constitution d'une chorale, confection de livrets pour permettre à l'assemblée de suivre et de participer), alliances qui seront échangées.</p> <p>Sans compter les tenues vestimentaires qui, même si elles sont plus du ressort des coutumes locales que de la liturgie elle-même, n'en restent pas moins souvent un sujet d'importance.</p>

Le caractère librement consenti de l'acte ainsi que les raisons qui le motivent s'expriment aussi dans le rite.

Effectivement, la question de la liberté est capitale dans la démarche du mariage. L'Église catholique y est tellement attentive que si la preuve est apportée qu'elle n'était pas réelle au moment de l'engagement, celui-ci peut être déclaré nul (Code de droit canon § 1095). Ce point capital est abordé à plusieurs reprises lors de la préparation et fait partie intégrante de la célébration du mariage.

Le célébrant accueille par exemple les fiancés par ces termes :

« - Vous êtes venus dans cette église pour que le Seigneur confirme lui-même par sa grâce votre décision de contracter mariage. »

Puis au moment de l'échange des consentements :

« - Vous allez vous engager l'un envers l'autre, est-ce librement et sans contraintes ? »

« - Puisque vous êtes décidés à vous engager dans le mariage... ».

Les fiancés eux-mêmes l'expriment :

« - Veux-tu être ma femme / mon mari ? Oui je le veux.

- Je te reçois comme époux / épouse et me donne à toi.

- Je te donne cette alliance signe de mon amour... »

Ainsi, au cours de l'histoire, l'Église catholique a souhaité que le rituel du mariage fasse une place réelle au libre consentement des époux devant le célébrant, sans nul besoin de l'accord des parents. Ceci afin de privilégier les mariages d'amour aux mariages arrangés et de favoriser une émancipation juridique des femmes. L'évolution des rites en ce sens est significative, puisque chacun des deux époux est engagé à part égale avec des droits et des devoirs justement partagés.

Pourtant, la question de la liberté du mariage fait débat. Rude-Antoine (2011) a consacré tout un ouvrage à cette problématique. « Nous pouvons ainsi nous demander ce que veut dire liberté de se marier, liberté de ne pas se marier, liberté de choisir son époux », avance-t-elle (p.53), avant d'aborder quelques questions philosophiques parmi lesquelles certaines que Spinoza aurait rangées dans la catégorie de la « libre nécessité ». Plus prosaïquement, certaines formes de pression sociale, parfois normatives, viennent empêcher l'exercice d'un pur libre-arbitre. Les spécialistes de la communication engageante savent bien que les individus ont peu (voire pas) conscience de ce qui agit sur eux et que ce qui compte, c'est qu'ils se « sentent libres », pour qu'il y ait production d'engagement (au sens de la théorie). Même si c'est la tradition familiale qui enferme leur choix, les multiples évocations sémantiques de sentiments de liberté prononcées par les futurs époux, grâce aux formules consacrées citées ci-dessus, suffisent à les engager et donc, d'une certaine façon qui pourrait paraître paradoxale, à les influencer.

Enfin, tous ces éléments réunis vont bel et bien dans le sens de l'attribution de l'acte à des sources causales internes. Le rituel est explicite : l'engagement doit être libre et sans contrainte. De fait, il exclue les sources causales externes.

Conclusion

Tout au long de ce texte, nous nous sommes attaché à étudier le rite du mariage catholique dans certaines de ses spécificités. La nature et la force du lien institué ont été éclairées aux lumières du paradigme de la communication engageante, ce qui a fourni une vision renouvelée des « rites d'engagement » (que ces derniers soient profanes, religieux, républicains, maçonniques...) en apportant, selon nous, des éléments supplémentaires de compréhension de son efficacité réelle. D'autres que nous ont pu, dans certaines communautés, analyser le pouvoir du rite au prisme de la théorie de l'engagement et montrer en quoi l'application de cette dernière contribue à geler, dans les faits et dans les actes, les décisions rendues publiques dans des situations de communication particulières¹⁰. Dans le cas qui nous a intéressé, que l'on aurait presque pu nommer « engagement, entre tradition et modernité » (lire Amato, 2013, Amato, Bernard et Boutin, 2021), nous nous sommes attaché à montrer comment le rite favorise l'adhésion des individus à leur promesse voire à leur foi. Nul doute que notre approche pourrait être élargie à d'autres rites, par essence créateurs de lien social. Dans une époque marquée par la déliance, la désagrégation et les crises symboliques, de tels travaux trouveraient un intérêt évident, tant ils serviraient à mieux appréhender certains sujets de société cruciaux. Retrouver de la reliance¹¹, de l'agrégation, passera sans doute aussi par du symbolique, du rite, de la communication et de l'engagement. Dans le champ des sciences de la communication, nous considérons, avec Françoise Bernard (2018), que la communication engageante conduit à questionner plus largement les relations entre communication, action, significations et institutionnalisation. C'est pourquoi nous appelons de nos vœux de nouveaux travaux s'inscrivant, comme nous avons tenté de le faire, à la croisée de chemins, entre rites d'engagement et communication engageante et institutive.

¹⁰ Perrec (2012, pp. 79-82) décrit le baptême chez les Témoins de Jéhovah et montre que ce rite reprend parfaitement les caractéristiques contextuelles de l'engagement (toujours au sens de la théorie), ce qui rend extrêmement difficile une désaffiliation ultérieure.

¹¹ À propos de reliance et de déliance, se référer à Bolle de Bal (1996). Le sociologue à l'origine de ces notions a dirigé l'ouvrage. Ces dernières traitent de ce qui permet de recréer les liens défaits et, à l'inverse, de ce qui détruit le tissu social. La question du lien familial y est aussi abordée dans ce cadre.

Références

- Amato, S. (2013). *Communication numérique engageante : relations entre théories, méthodologies et terrains*. Thèse de doctorat en Sciences de l'information et de la communication. Aix-en-Provence : Aix-Marseille Université.
- Amato, S. (2021). Pratiques rituelles confinées : des institutions et des balcons. In P. Lardellier (Ed.), *Rites et civilités à l'épreuve du Covid. Déritualiser et re-ritualiser en sociétés*. (post)confinées (pp. 197-209). Rome : Aracné editrice.
- Amato, S., Bernard, F. & Boutin, É. (2021). Les réseaux sociaux numériques redéfinissent-ils l'engagement ? *Communication & Organisation*, (59), 231-244
- Amato S. & Boutin É. (2014). « De l'autoréférentialité de l'Église catholique dans les environnements numériques ». *Actes du 2e Colloque International ComSymbol : Espace Public et Communication de la Foi*, Béziers, France : Éditions IARSIC, 2-3 juillet, 317-328.
- Amato S., Bulinge F. & Boutin É. (2016). « Présence salafiste sur les réseaux sociaux : une introduction à propos d'une "minorité active" ». *Actes du 3e Colloque International ComSymbol : Religion(s), Laïcité(s) et Société(s) au Tournant des Humanités Numériques*, Montpellier, France : Éditions IARSIC, 9-10 novembre, 230-244.
- Austin, J.L. (1970). *Quand dire c'est faire* (adapté par G. Lane). Paris : Éditions du Seuil.
- Bernard, F. « Communication engageante » *Publictionnaire*. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics. Mis en ligne le 04 septembre 2018. Dernière modification le 19 septembre 2019. Accès : <http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/communication-engageante>
- Bernard, F., & Joule, R.-V. (2004). Lien, sens et action : vers une communication engageante. *Communication & Organisation*, (24), 347-362.
- Bolle de Bal, M. (Ed.). (1996). *Voyages au cœur des sciences humaines. De la reliance. Tome 1. Reliance et théories*. Paris : L'Harmattan.
- Bourdieu, P. (1982). Les rites comme actes d'institution. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, (43), 58-63.
- Boutin É., Amato S. & Baldino Putzka M. (2014). "Jésus de Nazareth sous Wikipédia : analyse de la dynamique contributive et collaborative". *Actes du 2e Colloque International ComSymbol : Espace Public et Communication de la Foi*, Béziers, France : Éditions IARSIC, 2-3 juillet, 343-352.
- Bratosin, S. (2016). La médialisation du religieux dans la théorie du post néo-protestantisme. *Social Compass*, 63(3), 405-420.
- Burger, J.M. (1999). The foot-in-the-door compliance procedure: A multiple-process analysis and review. *Personality and Social Psychology Review*, 3(4), 303-325.
- Caparros, E., Thériault, M., & Thorn, J. (dir.) (1999), *Code de droit canonique* (2e éd. rév.). Montréal : Wilson & Lafleur Itée.
- Castoriadis, C. (1975). *L'institution imaginaire de la société*. Paris : Éditions du Seuil.

- Chaussebourg, L., Carrasco, V., & Lermenier, A. (2009). *Le divorce*. Repéré à http://www.justice.gouv.fr/art_pix/1_stat_divorce_20090722.pdf, le 20 novembre 2022.
- Collectif. (1998). *La Bible des Peuples* (adapté par B. Hurault, & L. Hurault). Paris : Fayard.
- Collectif. (2003). *Le Concile Vatican II (1962-1965), Édition intégrale et définitive* (adapté par R. Winling). Paris : Éditions du Cerf.
- Congrégation pour le culte divin. (2005). *Rituel romain de la célébration du mariage*. Paris : Desclée-Mame.
- Coste, B. (2012). *En France, les catholiques ne sont pas épargnés par le divorce*. Repéré à <https://www.famillechretienne.fr/famille-education/couple/couple-est-il-possible-de-rester-fidele-53062/rien-n-est-jamais-acquis/en-france-les-catholiques-ne-sont-pas-epargnes-par-le-divorce-53064>, le 20 novembre 2022.
- Coulmont, B. (2004). Les fiançailles catholiques : étude d'un « rite mou ». In E. Dianteill, D. Hervieu-Léger & I. Saint-Martin (Eds.), *La modernité rituelle. Rites politiques et religieux des sociétés modernes* (pp. 165-178). Paris : L'Harmattan.
- Douyère, D. (2015). Les religions au temps du numérique. *Tic & Société*, 9(1-2), Repéré à <https://ticetsociete.revues.org/1820>, le 20 novembre 2022.
- Dufour, S., & Boutaud, J.-J. (2013). Extension du domaine du sacré. *Questions de Communication*, (23), 7-30.
- Durkheim, É. (1909). *Textes 2. Religion, morale, anomie*. Paris : Les Éditions de Minuit.
- Église catholique. (1998). *Catéchisme de l'Église catholique*. Paris : Bayard-Cerf-Fleurus-Mame.
- Gruau, M. (1999). *L'homme rituel. Anthropologie du rituel catholique français*. Paris : Métailié.
- Guéguen, N., Joule, R.-V., Courbet, D., Halimi-Falkowicz, S., & Marchand, M. (2013). Repeating « yes » in a first request and compliance with a later request: the four walls technique. *Social Behavior and Personality*, 41(2), 199-202.
- Héritier, F. (2005). Quel sens donner aux notions de couple et de mariage ? À la lumière de l'anthropologie. *Informations Sociales*, 2(122), 6-15.
- Joule, R.-V., & Beauvois, J.-L. (1998). *La soumission librement consentie*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Joule, R.-V., Py, J., & Bernard, F. (2004). Qui dit quoi, à qui, en lui faisant faire quoi ? Vers une communication engageante. Dans M. Bromberg & A. Trognon (dir.), *Psychologie sociale et communication* (p. 205-218). Paris : Dunod.
- Kaufmann, J.-C. (2012). *Mariage. Petites histoires du grand jour. De 1940 à aujourd'hui*. Paris : Les Éditions Textuel.
- Kaufmann, J.-C. (2014). *Sociologie du couple*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Kiesler, C.A. (1971). *The psychology of commitment. Experiments linking behavior to belief*. New York : Academic Press.

- Lapassade, G. (1996). *Les Microsociologies*. Paris : Anthropos.
- Lardellier, P. (2003). *Théorie du lien rituel. Anthropologie et Communication*. Paris : L'Harmattan Communication.
- Lardellier, P. (2005). *Les nouveaux rites, Du mariage gay aux Oscars*. Paris : Belin.
- Mallochon, F. (2008). Le mariage est mort, vive le mariage! Quand le rituel du mariage vient au secours de l'institution. *Enfances, Familles, Générations*, 9, 1-8.
- Mauss, M. (2012). *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Messu, M. (2011). « Sociologue, raconte-moi la famille ! » 30 ans de sociologie française de la famille. *Enfances, Familles, Générations*, 15, 10-22.
- Monger, G.P. (2013) *Marriage customs of the world: An encyclopedia of dating customs and wedding traditions (Vol. 1-2)*. Oxford: ABC-CLIO
- Moser, F. (2011). La cérémonie de mariage à l'église. Entre culte et event. *Études Théologiques et Religieuses*, 86(4), 455-469.
- Paul VI. (1968). *Encyclique Humanae Vitae*. Paris : Éditions le Centurion.
- Perrec, V. (2012). *Les Témoins de Jéhovah. Analyse psychosociale*. Paris : L'Harmattan.
- Rosier-Catach, I. (2004). *La parole efficace. Signe, rituel, sacré*. Paris : Éditions du Seuil.
- Rude-Antoine, E. (2011). *Mariage libre. Mariage forcé ?* Paris : Presses Universitaires de France.
- Searle, J.R. (1972). *Les actes de langage. Essai de philosophie du langage* (adapté par H. Pauchard). Paris : Hermann.
- Tudor, M.A. (2020). Introducing religion into the media: when the "Catholic Clergy" becomes violent. *Comunicazioni Sociali. Journal of Media, Performing Arts and Cultural Studies*, 47(2), 1-13.
- Tudor, M.A. (2021). French mainstream online press covering a Hollywood pacifist war drama: The case of Tu ne tueras point. *French Cultural Studies*, 32(1), 42-54.
- Van Gennep, A. (1909). *Les rites de passage*. Paris : Picard.
- Winkin, Y. (1996). *Anthropologie de la communication. De la théorie au terrain*. Bruxelles : De Boeck Université.